

# GAGNEZ DU TEMPS EN DÉPOSANT VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR AMELI.FR

MÉMO

Grâce au formulaire en ligne accessible depuis le site Internet **DEPOTDOC**, vous pouvez **adresser les pièces justificatives** concernant :

- le paiement de vos indemnités journalières ;
- les accidents de travail et de maladies professionnelles ;
- les informations administratives et droits (affiliation, changement de situation...);
- les demandes de recours amiable (CRA) ;
- les dossiers d'aides financières.

Ce formulaire est **réservé exclusivement aux assurés du département de la Charente-Maritime** et aux pièces justificatives citées.

Tout autre document, par exemple les feuilles de soins, les dossiers AME, ne sera pas traité sur ce site.

## LES AVANTAGES

- ✓ Transmettre des documents à la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime sans se déplacer.
- ✓ Faciliter le traitement de votre dossier.
- ✓ Gagner du temps dans vos démarches administratives.

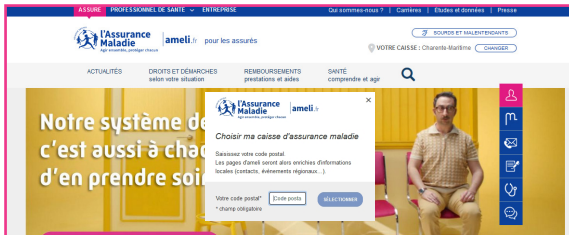
<https://cpam17.depotdoc.fr/>



Les étapes pour transmettre vos documents sont détaillées au verso. ➔

# Voici les 4 étapes pour déposer vos pièces justificatives sur ameli.fr.

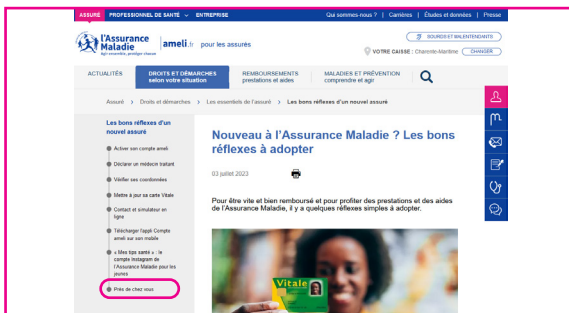
- 1 Connectez-vous au site ameli.fr  
Saisissez le code postal : 17000.



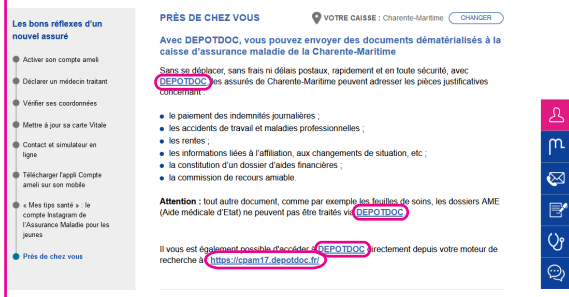
- 2 Cliquez sur la rubrique **DROIT ET DÉMARCHES** selon votre situation > Les essentiels de l'assuré > Les bons réflexes d'un nouvel assuré.



- 3 Cliquez sur Près de chez vous.



- 4 Cliquez dans l'article sur **DEPOTDOC**.



## COMMENT TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS ?

Vous pouvez numériser vos documents avec un scanner ou l'appareil photo de votre smartphone. Des applications scanner existent.



## SEUL LE FORMAT PDF EST ACCEPTÉ !

Il est possible de télécharger PDF Creator gratuitement.